## OUTIL III : BASE DE DONNÉES RÉGIONALE SUR LES FLUX DE MINERAIS

La Base de Données Régionale des Minerais et les bases de données nationales des Minerais des Etats Membres comporteront des données sur les sites miniers, les chaînes de possession et les Exportateurs, qui doivent être fournies dans le cadre de l'inspection des sites miniers, du suivi de la chaîne de possession et des composantes du MRC liées à l'Exportation. L'ensemble des données requises est indiqué dans l'Annexe A – D du Manuel du MRC. En outre, la Base de Données Régionale des Minerais comportera les rapports d'audit tierce partie, et toute information concernant les fonctions du MRC, y compris le Statut des sites miniers, la chaîne de possession et les Exportateurs. L'ensemble de données requises est indiqué dans l'Annexe D du Manuel du MRC.

Les Etats Membres sont tenus de collecter les données prescrites dans le MRC et de les intégrer régulièrement dans la Base de Données Régionale des Minerais, au format et selon les objectifs spécifiés dans le MRC. Ces données, bien que la propriété de l'Etat Membre, constituent la base de données des Etats Membres, avec une structure équivalente à la Base de Données Régionale des Minerais.

Le Secrétariat de la CIRGL sera chargé de la maintenance de la Base de Données Régionale des Minerais, qui sera hébergée de manière à garantir son accessibilité à tous les intervenants désignés à des fins précisées dans le présent document, par exemple sur un serveur cloud.

La Base de Données Régionale des Minerais devra disposer d'une interface qui permet l'interprétation des données en effectuant toutes les requêtes requises par le MRC. Les requêtes permettront, par exemple, d'avoir un aperçu des flux de Minerais Désignés au sein, entre et sortant des Etats Membres. La Base de Données Régionale des Minerais servira donc à identifier et comprendre les anomalies liées à l'objectif du MRC qui pourraient justifier une enquête plus approfondie.

En outre, les intervenants concernés du MRC utiliseront la Base de Données Régionale des Minerais pour vérifier les derniers Statuts des sites miniers, les systèmes de chaîne de Contrôle et les Exportateurs.

Ainsi, la Base de Données Régionale des Minerais s'avère être un important outil de surveillance et d'enquête du MRC[[1]](#footnote-1).

Des données spécifiques de la Base de Données Régionale des Minerais, tels que définies par le Secrétariat de la CIRGL, seront accessibles au public.

1. Une spécification détaillée de la MDM a été élaborée et approuvée par la CIRGL (2017). Ce document fournit des détails sur sa structure, sa fonction, la saisie et le transfert des données et les fonctions de requêtes. [↑](#footnote-ref-1)